

Photographie

RNCP860 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BAC PRO — Baccalauréat professionnel
Code(s) NSF	323
Code(s) ROME	E1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2014

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du bac pro Photographie est un professionnel très qualifié. Il est capable d'exercer les activités suivantes :

- prise de vue studio : réalisation des prises de vue en studio de personnes ou d'objets (portrait, photos de mode, objets publicitaires) ;
- prise de vue en extérieur ;
- traitement argentique de l'image : tirage de phototypes quel que soit le système de tirage (optique ou numérique, positif ou négatif, opaque ou transparent) ;
- traitement numérique de l'image : récupération de fichiers, numérisation et traitement des images (montage, détourage, retouche, contraste), restitution de l'image par tout procédé (réseau, gravure, imprimante) ;
- gestion : établissement de devis et gestion des stocks de produits.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Photographie, laboratoires, prises de vue

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Projets de recrutement (BMO 2026) 576

Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	55 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X81 — Photographes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ;

- pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2014

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP13913

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/860/>